



## En attendant les démineurs

Que faire en cas de découverte de munitions de guerre?



## Comportement à tenir

En cas de découverte d'engin suspect, le maire de la commune concernée doit être immédiatement informé. Il dispose d'un imprimé type qu'il pourra faxer au déminage pour demande d'intervention.

A défaut, il est nécessaire de contacter la préfecture.



## Gestes de prudence

La manipulation d'une munition constitue la cause principale des accidents.

En attendant l'intervention du déminage, il est recommandé :

- de ne pas toucher la munition ;
- de marquer ou de baliser l'endroit afin de faciliter sa localisation par les services de déminage ;
- de prévenir la gendarmerie ou le commissariat de police le plus proche en cas de munition trouvée dans un site fréquenté.

### Où vous adresser :

- à la mairie de la commune concernée
- à la préfecture de la Somme au 03 22 97 80 80
- à la police nationale ou la gendarmerie nationale au 17

## Nombre d'interventions



Le centre interdépartemental de déminage d'Amiens, compétent dans la Somme et l'Oise, a réalisé :

**920 Interventions en 2013.**

récupérant ainsi :

**38 Tonnes de munitions.**

## Type de munitions régulièrement trouvées

Les grenades quadrillées ainsi que les obus sont les munitions les plus couramment traitées.



## D'où proviennent les munitions ?



Dans la Somme, les munitions proviennent dans 90% des cas de la première guerre mondiale. Certaines munitions n'ont pas fonctionné, d'autres ont été abandonnées, perdues ou cachées. L'Est du département de la Somme est particulièrement concerné.

## Quand trouve-t-on ces munitions ?



A l'occasion de chantiers de travaux publics, lors de travaux agricoles ou dans des jardins privés.